

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

MSFS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 14 rue de Préfailles – 44100 NANTES

RCS NANTES 912 601 887

DÉCISION RELATIVE AU TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'an deux mille vingt-cinq, le **15 décembre 2025**,

Le Président de la société **MSFS**,

Après avoir rappelé que, conformément à l'**article 4 des statuts**, le Président est habilité à décider du transfert du siège social et à modifier corrélativement les statuts,

DÉCIDE CE QUI SUIT :

Première décision – Transfert du siège social

Le siège social de la société est transféré :

- **Ancienne adresse :**

AGH Secrétariat – 570 route de Clisson – 44120 VERTOU

- **Nouvelle adresse :**

14 rue de Préfailles – 44100 NANTES

Ce transfert prend effet **à compter du 15 décembre 2025**.

Deuxième décision – Modification des statuts

En conséquence de la décision ci-dessus, l'**article 4 – Siège social** des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé au 14 rue de Préfailles – 44100 NANTES.

Il peut être transféré en tout autre lieu par décision du Président, lequel est habilité à modifier les statuts en conséquence. »

Troisième décision – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir l'ensemble des formalités légales, administratives et de publicité.

Fait à **Nantes**, le **15 décembre 2025**

Le Président

Nom et prénom : KARIM

KAFI DJILLOUL

Signature :

bon pour accord

